

CONCOURS DE SCENARIO 2016

5x2 minutes

1 - OBJET DU CONCOURS

La Cinémathèque de Grenoble, soutenue par le Département de l'Isère, organise depuis 1998 un concours de scénario de court-métrage dans le cadre du Festival du film court en plein air de Grenoble.

Le lauréat du concours réalise son projet grâce à une bourse du Département de l'Isère et un préachat de France 2. Le Grec¹ en est le producteur. Le premier lauréat, ainsi que les deuxième et troisième lauréats bénéficient d'un stage de réécriture.

Depuis 2014, ce concours propose la réalisation de 5x2 minutes par un même auteur dans un même lieu.

Le film du lauréat sera diffusé lors du Festival du Film Court en plein air de Grenoble en 2017, et dans *Histoires courtes* sur France 2. Il sera également mis en ligne sur les sites internet de France 2, de la Cinémathèque de Grenoble et du Grec.

Le réalisateur Christophe Loizillon² est le parrain du concours pour la troisième année consécutive.

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les projets proposés doivent :

- être un premier ou deuxième film (hors films d'école ou films autoproduits)
- être une fiction, un documentaire, un film expérimental, ou une animation
- constituer 5 fois 2 minutes qui soient liées d'une façon ou d'une autre (esthétique, dramaturgique, formelle...)
- être tournés en vidéo HD
- être tournés dans un même lieu, la durée du tournage ne devant pas dépasser 5 jours
- être ni produits ni coproduits par une société de production
- ne pas avoir été déposés au CNC en même temps qu'à la Cinémathèque de Grenoble

¹ Le G.R.E.C (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) produit environ 17 premiers courts métrages par an, avec le soutien du CNC. 14 rue Alexandre Parodi 75010 / www.grec-info.com

² Réalisateur de courts métrages depuis 1980, **Christophe Loizillon** est aussi scénariste, acteur et producteur. Son premier long métrage, *Le Silence de Rak* est sorti en 1996. Depuis *Les mains* en 1996, comme dans son dernier moyen métrage, *Petit matin*, avec Mathieu Amalric, ses films sont fondés sur un dispositif de plans-séquences liés entre eux par un motif commun.

- ne pas avoir fait l'objet d'un début de réalisation avant que l'avis du jury n'ait été émis

Par ailleurs, il ne sera admis qu'un seul projet par auteur et un projet déjà refusé ne pourra en aucun cas être représenté.

Le(s) auteur(s) doivent :

- être résident(s) du département de l'Isère ou y être né(s) (preuve à l'appui)

ou

- devra(ont) s'engager à tourner entièrement dans le département de l'Isère

3 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier doit obligatoirement comprendre tous les documents suivants :

- fiche d'inscription remplie et signée,
- note d'intention, synopsis et scénario, **en 6 exemplaires dactylographiés – 5 exemplaires reliés et 1 exemplaire non relié et en 1 exemplaire numérique** (en 1 seul fichier au format PDF de 2 Mo maximum) envoyé à **veronique.mondet@cinemathequedegrenoble.fr**
- CV de l'auteur (ou des auteurs)
- quittance de loyer de moins de 6 mois pour les auteurs résidant en Isère ou photocopie de la carte d'identité pour les auteurs nés en Isère ou engagement du réalisateur à tourner en Isère pour les autres.

La Cinémathèque de Grenoble disposera du droit de diffuser les scénarios aux membres du Jury et conservera les œuvres dans ses archives. Il appartient donc aux auteurs de protéger leur œuvre auprès des sociétés d'auteurs conformément à la législation en vigueur. La Cinémathèque de Grenoble ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des droits de l'œuvre.

4 – DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante :

Cinémathèque de Grenoble

4, rue Hector Berlioz

38000 Grenoble

au plus tard **le 2 mai 2016** (cachet de la poste faisant foi)

et par mail (en 1 seul fichier au format PDF de 2 Mo maximum) à

veronique.mondet@cinemathequedegrenoble.fr

5 - JURY

La Cinémathèque de Grenoble est libre d'organiser le jury de ce concours, qui délibérera à huis clos. Il sera composé, entre autres, de Christophe Taudière, responsable du pôle court métrage de France Télévisions, de Christophe Loizillon, réalisateur et parrain du concours, d'un représentant de la Cinémathèque de Grenoble et d'un représentant du Grec.

Les organisateurs du concours effectueront une présélection d'une quinzaine de projets dont les auteurs seront informés au début du mois de juin 2016. Les auteurs présélectionnés devront pouvoir se rendre disponible pour une éventuelle audition par le jury le samedi 9 juillet. La confirmation de l'audition sera donnée aux auteurs concernés le jeudi 7 juillet en fin de journée.

Le jury se réunira le jeudi 7 juillet à Grenoble afin de sélectionner les auteurs qu'il souhaite auditionner. Ces auditions auront lieu à Grenoble le samedi 9 juillet. Le jury délibérera à l'issue de ces auditions et il désignera les trois projets lauréats qui seront annoncés le soir-même à l'occasion du palmarès du Festival.

6 - LES PRIX

- **Le premier prix** consiste en une bourse d'aide à la réalisation destinée au tournage d'un film produit par le Grec et dotée par FRANCE 2 (préachat du film lauréat), le Département de l'Isère (9500€), le Grec (3000€), Panavision Rhône-Alpes (matériel image, 3000€) et Pilon Cinéma (postproduction son, 2000€).

Le premier prix bénéficie également d'un stage de réécriture doté par le Conseil Général de l'Isère et organisé par le Grec.

- **Les deuxième et troisième prix** bénéficient du même stage de réécriture.

Le stage de réécriture sera mis en place par le Grec et la Cinémathèque de Grenoble et aura lieu en octobre 2016 à Grenoble.

Remise des prix :

Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du Festival du Film Court en plein air de Grenoble, **le samedi 9 juillet 2016 à minuit.**

Modalités d'attribution :

- le ou les auteur(s)-réalisateur(s) signe(nt) un contrat de réalisation avec le Grec qui s'engage à produire le film dans les délais, faute de quoi, la bourse sera automatiquement affectée au deuxième projet retenu par le jury ;
- le contrat est établi par le Grec selon son protocole de fonctionnement et garantit les droits d'auteurs ;
- **date limite de la signature du contrat de réalisation : 10 février 2017**

- **date limite de remise de la copie du film : 30 mai 2017**

Seront considérés comme sans suite tout projet non réalisé dans les délais impartis.

L'auteur s'engage à informer régulièrement la Cinémathèque de Grenoble de l'avancement du projet, puis des opérations de diffusion de l'œuvre.

Mentions obligatoires :

La Cinémathèque de Grenoble dans le cadre du Festival du Film Court en plein air de Grenoble, le Conseil Général de l'Isère, France 2, le GREC, Panavision Rhône-Alpes et Pilon Cinéma figureront obligatoirement au générique du film qui mentionnera ce prix.

Diffusion :

Un DCP sera déposé, au plus tard un mois après sa sortie, à la Cinémathèque de Grenoble qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive. La Cinémathèque de Grenoble aura le droit de disposer librement de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités non commerciales.

Un DCP sera également déposé au Grec, qui assurera, conjointement avec le réalisateur, la diffusion du film dans les réseaux habituels (festivals, Agence du court métrage, etc.).

Le 5X2 lauréat sera diffusé dans le cadre du festival du Film Court en plein air de Grenoble 2017 et dans *Histoires courtes* sur France 2 ainsi que sur les sites Internet de France 2, du Grec et de la Cinémathèque de Grenoble.

La Cinémathèque de Grenoble, en accord avec le Département de l'Isère, se réserve le droit de modifier les modalités du concours si les circonstances l'exigent.